

Saxe, soit Suedois, ou natifs des Provinces de la domination Suedoise, & *nommément Jean Reinhold Parkul*, lequel en attendant sera étroitement gardé.

12. Seront en outre remis au pouvoir de Sadite Majesté, comme prisonniers de guerre tous les Soldats Moscovites qui sont encore dans l'Electorat de Saxe.

13. *Toutes les enseignes militaires, comme Drapeaux, Timbales, Canons, & autres de cette nature, qui ont été prises sur les Suedois, & pourroient servir de Trophées, seront rapportées & restituées sans aucune excuse ni chicane.*

14. Et comme le Colonel Goltz, que Sa M. Suedoise a reçu en son service, a été entendu noté d'une Sentence infamante, elle sera comme non avenue, sans que son honneur & sa reputation en soit aucunement altérée.

15. Comme la distance des lieux demande quelque tems pour la ratification de cette Paix, & aussi pour obtenir les garanties ci-dessous mentionnées, *il sera permis à Sa M. Suedoise de mettre ses Troupes en quartier d'hiver dans l'Electorat de Saxe, & des Provinces qui y sont attachées, & d'y exiger de quoi les faire subsister.* Les Troupes Saxonnnes qui ont restées dans les Pays, y auront néanmoins aussi certains Baillages pour leur subsistance. Et celles qui sont en Pologne, y auront des quartiers éloignez de ceux des Troupes Suedoises, dans lesquels elles vivront paisiblement, & sans dégât jusqu'à ce qu'après la sortie des Suedois de la Saxe, elles y puissent retourner.

16. Seront évacuées en même tems les
Villes